



Belvaux/Sanem, le 8 octobre 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 25 septembre 2025, réf N° **3A/2025/2866/174**, la société

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KUBOTA, du type U55-4, avec le numéro de construction 51768.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **8 octobre 2025 au 17 novembre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour la **La secrétaire** empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Buschène

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz